



Communiqué de presse
Le 15 mai 2009

VINCI et la Société Aéroports de la Côte d'Azur posent « la première pierre » du centre d'activités des loueurs de voitures de l'aéroport Nice Côte d'Azur

- L'aéroport Nice Côte d'Azur occupe la première place sur le marché de la location de voitures et représente entre 75% et 80% du total de l'activité de location de véhicules du département.
- Un Partenariat Public-Privé, qui prend la forme d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public avec droits réels, d'une durée de 32 ans.
- Un bâtiment unique pour regrouper la totalité des services des loueurs de voitures.
- Une mise en service en mars 2011.

Park Azur, filiale de VINCI Concessions et la Société Aéroports de la Côte d'Azur viennent de poser « la première pierre » pour la construction du centre d'activités des loueurs de voitures à Nice .

Le contrat de Partenariat Public-Privé prend la forme d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public avec droits réels, d'une durée de 32 ans, accordée par la Société Aéroports de la Côte d'Azur. Il porte sur le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation d'un bâtiment de 60 000 m² sur 3 niveaux, permettant de satisfaire les besoins liés à l'activité croissante des loueurs de voitures.

Le montage financier du contrat du centre d'activités des loueurs de voitures s'élève à un montant total de 45,4 millions d'euros. Le montant total des travaux est de 36 millions d'euros.

Les travaux de construction, d'une durée de 28 mois, ont débuté le 17 novembre 2008. Ils sont réalisés par un groupement constitué de DUMEZ Côte d'Azur, CAMPENON BERNARD Côte d'Azur et GTM TP Côte d'Azur, filiales régionales de VINCI Construction France.

La mise en service du centre d'activités des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice côte d'Azur est prévue pour mars 2011.

Contacts presse :

Vanessa Lattès
Tel.: 01 47 16 31 82
vanessa.lattes@vinci.com

Philippe Bellissent
Tel. 04 93 21 30 67
philippe.bellissent@cote-azur.aeroport.fr